

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 14 décembre 2023 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers suivants :

Pierre Brien            Rémi Raymond            Robert Auclair  
Mélanie Malouin    Louise Côté                absent : André Rainville  
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

M le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

**23.12.22**

**Ouverture de la séance ordinaire du 14 décembre 2023**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h51 après avoir constaté le quorum.

**23.12.23**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2023**

Il est proposé par monsieur Rémi Raymond et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 14 décembre 2023.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2023.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.
4. **Dépôt de documents**
  - 4.1 Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus octroyés de décembre 2022 à décembre 2023.
  - 4.2 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus octroyés entre décembre 2022 et décembre 2023.
  - 4.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des Élus(es).
5. **Adoption de règlement**
  - 5.1 23-935-3 de taxation 2024.
  - 5.2 23-848-43-1 – Zonage.
6. **Finance et administration**
  - 6.1 Contribution achat du dôme de tennis.
  - 6.2 Aide financière – Menuiserie Bachand.
  - 6.3 Remplacement du chauffe-eau de l'aréna.
7. **Adjudication de contrat.**
  - 7.1 Contrat Visages régionaux.

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

**Questions du public dans la salle.**

8. Levée de la séance ordinaire du 14 décembre 2023.
9. Prochaine séance: Mardi le 16 janvier 2024

**Adopté**

**23.12.24**

**Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2023**

Sur proposition de madame Mélanie Malouin, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est adopté.

**23.12.25**

**Dépôt de documents**

**23.12.25.1**

Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus octroyés de décembre 2022 à décembre 2023.

**23.12.25.2** Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus octroyés entre décembre 2022 et décembre 2023.

**23.12.25.3** Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des Élus.

**23.12.26** **Adoption de règlement**

**23.12.26.1** **23-935-3 sur la taxation.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 12 décembre 2023, un avis de motion a été donné par madame Louise Côté;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 23-935-3 sur la taxation a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 23-935-3 sur la taxation pour l'année 2024.

**Adopté**

**23.12.26.2** **Adoption règlement 23-848-43-1 modifiant le règlement de zonage.**

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 23-848-43-1 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo » est adopté avec la modification suivante à la suite de la réception de l'avis de non-conformité de la MRC de la Haute-Yamaska numéro de résolution 2023-11-420 :

- Le retrait de la dernière phrase du second alinéa du nouvel article 16.26.2 ajouté à l'article 9 du règlement 23-848-43 qui se lit comme suit : « *Dans le cas où il n'y a pas de permis d'exploitation, les distances sont mesurées à partir de la limite de la portion de terrain exploitée* ».

**Adopté**

**23.12.27** **Finance et administration**

**23.12.27.1** **Contribution financière - Dôme de tennis.**

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 22 février 2022, le Conseil autorisait la trésorière à affecter la somme de 50 000\$ du surplus non affecté pour la contribution financière de la Ville à l'achat du dôme sur les terrains de tennis du parc Robinson;

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 18 octobre 2022, le Conseil accorda le mandat à Conception Desrosiers pour la construction d'un mur de fondation pour recevoir le dôme de tennis;

ATTENDU QUE L'achat du dôme a été réalisé sans la contribution de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par madame Mélanie Malouin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise la trésorière à affecter la somme de 50 000 \$ du surplus affecté à l'achat du dôme et de l'affecter à la construction du mur de fondation pour recevoir le dôme de tennis.

**Adopté**

#### **23.12.27.2 Aide financière – Menuiserie Bachand & Fils Inc.**

ATTENDU QUE L'entreprise Menuiserie Bachand & Fils Inc, représentée par M. Marc Soucy, a déposé une demande d'aide financière satisfaisante qui constitue l'implantation d'une chaîne de production de masse de portes d'intérieur au 550 rue Lewis à Waterloo;

ATTENDU QUE Le projet de l'entreprise est admissible à l'aide financière en vertu de la Politique d'investissement en développement économique et entrepreneurial dans le volet 1 : *Développement d'une entreprise, 5.3, Acquisition, location ou modernisation d'équipements spécialisés ou de production, ou d'un inventaire de départ ;*

ATTENDU QUE L'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales (c. C-47.1)* permet au conseil d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil accorde une aide financière comme suit :

*Pour le volet 1, 5.3, Acquisition, location ou modernisation d'équipements spécialisés ou de production, ou d'un inventaire de départ, un maximum de 75 000.00 \$, et 50% des dépenses admissibles.*

Les sommes seront versées à même la réserve financière prévue à cette fin, à l'entreprise Menuiserie Bachand & Fils Inc, suivant les critères d'admissibilités, les modalités et les conditions de la Politique IDÉE ainsi que des volets spécifiques ci-haut mentionnés.

L'entreprise devra finaliser le projet avant la fin de l'année 2024 et devra également fournir une copie du bail de location.

Ledit montant d'aide financière sera octroyé en un seul versement, sur présentation des factures originales des dépenses totales admissibles ventilées. Le cumul de toutes les aides financières reliées au projet ne pourra pas excéder les coûts réels.

**Adopté**

#### **23.12.27.3 Remplacement chauffe-eau – Aréna Jacques-Chagnon**

ATTENDU QUE Le chauffe-eau à l'aréna Jacques-Chagnon est brisé;

ATTENDU QUE Le chauffe-eau doit impérativement être remplacé d'urgence;

ATTENDU QUE Des soumissions pour procéder aux travaux nécessaires ont été demandées à:

Plomberie chauffage AC

- Option 1 : 39 500 \$, taxes en sus
- Option 2 : 43 500 \$, taxes en sus

Les deux options ne comprennent pas les frais de raccordement électrique haut voltage.

GNR Corbus : 35 700 \$, taxes en sus

Incluant les frais de raccordement bas et haut voltage.

ATTENDU QUE La Ville accorde le contrat à GNR Corbus.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Rémi Raymond  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, autorise une dépense totale de 35 700 \$, taxes en sus, pour le remplacement du chauffe-eau de l'aréna Jacques-Chagnon. Cette dépense sera assumée par le budget d'opération.

**Adopté**

**23.12.28**

### **Adjudication de contrat**

**23.12.28.1**

#### **Contrat Visages régionaux – Clinique Médica.**

ATTENDU QUE La Ville a entamé une démarche de marketing afin de soutenir la Clinique Médica Waterloo dans l'attraction de nouveaux médecins en vue d'éventuels départs à la retraite de médecins en place;

ATTENDU QUE La Ville a reçu favorablement le projet qui vise à concevoir un guide promotionnel de la clinique pour le recrutement de médecins;

ATTENDU QUE Ce projet devait se réaliser en 2023;

ATTENDU QUE Ce projet aura été déboursé à 50 % au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE Les instances municipales souhaitent que le projet continue et se termine en 2024.

En conséquence,  
il est proposé par  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal octroie à Visages régionaux le mandat de réalisation de ce guide selon l'offre de service déposée le 8 mai 2023 au montant de 6 875 \$, plus taxes, pour un total de 7 904,53 \$, taxes incluses.

Que le Conseil autorise la trésorière à affecter un montant de 3 608.95 \$ du surplus accumulé non-affecté pour la réalisation de la portion du contrat qui sera faite en 2024, étant entendu que la moitié de ce contrat qui sera réalisée en 2023 sera assumée par le budget de fonctionnement.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du conseil  
Période de questions du public.**

**23.12.29**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 14 décembre 2023 est levée à 20h05.

**23.12.30**

**Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 16 janvier 2024 à 19h00.

---

Maire

---

Greffier